



**Pas de bébés
à la consigne !**

11 mars, Acte II

Pour un véritable plan d'urgence en
faveur de l'accueil de la petite
enfance

**Le collectif Midi-Pyrénées « Pas de bébés à la
consigne » est toujours actif : à l'appel du collectif
National, nous vous invitons à participer à**

**l'anniversaire de la première mobilisation
du 11 mars 2010.**

A défaut de pouvoir se rassembler en nombre (vacances
scolaires), faisons de cette journée anniversaire un symbole de
notre mobilisation au sein de nos structures :

. en photocopiant et distribuant **le trac d'appel en pièce-
jointe,**

. en faisant des gâteaux (de sardines.. ?) à la crèche,

. en proposant un « café des parents » pour informer,
échanger sur la mobilisation et ses enjeux

(cf : « Pistes de réflexion pour un Plan d'urgence en faveur de l'accueil de la petite enfance » sur le site)

. en signalant par des banderoles, affiches ou brassards votre contribution à ce mouvement....

Et toute autre initiative permettant de repérer cet anniversaire !!

**Professionnel-le-s et parents
Faisons de cette journée nationale d'action
du 11 mars prochain**

l'acte II du mouvement de la petite enfance.

Des initiatives diverses auront lieu dans de nombreuses villes : grève, manifestations ou rassemblements, débats publics...

Nous serons ravis d'avoir un retour par mail ou photos de vos diverses actions, afin de faire un témoignage de notre dynamisme sur la région, auprès du collectif national

et de nos décideurs...

pasdebebesalaconsignemidipy@gmail.com

Toutes infos sur le site :

<http://www.pasdebebesalaconsigne.com/>

A diffuser à tous vos contacts !

LE COLLECTIF MIDI PYRENEES :

FNEJE (Fédération Nationale des Educateurs de jeunes enfants)

ACEPP (Association des collectifs enfants parents professionnels)

COCAGNE ACEPP 31 et ACEPP Sud ouest.

ANPDE (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes)

L'Institut ST Simon

Les centres de formation et les étudiants

Les syndicats : **CGT, UNSA, SUD**

Vous pouvez nous rejoindre ...